



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue en visioconférence par l'application Microsoft Teams et rediffusée au www.sca.quebec, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 5 octobre 2020 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, Directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

153-10-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

154-10-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020;

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Aucune question n'est laissée en suspens.

155-10-20

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 septembre 2020 au montant 93 517.36 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de septembre au montant de 31 720.69 \$.

*** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un*

*résumé des frais d'avocat cumulés au 30 septembre 2020 et de la carte de crédit. ***

156-10-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT 250-20, RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil municipal du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement 250-20, règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

157-10-20

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE TRIENNAL (3^E EXERCICE FINANCIER)

Madame July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, fait le dépôt du troisième exercice financier du sommaire du rôle, transmis par la MRC de Portneuf tel que le stipule l'article 12 du règlement sur le rôle d'évaluation foncière.

158-10-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENIELLE DE VILLÉGIATURE RV-7 DANS LE SECTEUR DU LAC SIMON

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 9 mars 2020 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 22 juillet au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de dispositions faisant l'objet du second projet de règlement a été publié et affiché aux endroits ordinaires le 22 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande valide de participation à une procédure référendaire provenant des personnes intéressées de la zone visée et de la zone contiguë;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le second projet de Règlement numéro 248-20 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-7 dans le secteur du lac Simon.

159-10-20

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le demandeur effectue une demande de modification au règlement de zonage visant à autoriser les chalets locatifs à l'endroit de six (6) terrains, soit lots numéros 6 286 327 à 6 286 332 situés dans le secteur de la rue Paquet;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser les chalets locatifs dans un secteur isolé situé au bout de la rue Paquet;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires qui résident sur la rue Paquet ont appuyé le projet en signant un formulaire d'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande est effectuée en lien avec un projet de recherche sur l'habitation innovante, fait par le demandeur, M. Richard Trempe, architecte en partenariat avec la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la location est accessoire au projet de recherche, permettant la continuation et la viabilité du projet;

CONSIDÉRANT QUE la location sur des périodes de 15 jours sera priorisée;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande du propriétaire et d'entreprendre les procédures de modification du règlement de zonage, après réception du paiement des frais applicables.

160-10-20

DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LA PROLONGEMENT DE LA 2^E AVENUE DU LAC-HARDY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de lotissement pour la création de trois (3) lots et la prolongation de la 2^e avenue du Lac-Hardy;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'opération cadastrale déposé comporte une rue et que ce dernier doit préalablement être approuvé par le conseil avant l'émission du permis de lotissement par l'inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil approuvent le plan de l'opération cadastrale minute 8998 réalisé par Monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre, et daté du 13 août

2020 et autorisent l'émission du permis de lotissement par l'inspecteur en bâtiment.

161-10-20

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ NUMÉRO 2020-12 POUR L'ALIÉNATION DES LOTS 4 908 840 ET 5 648 453 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande est déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 4 908 840 et 5 648 453 appartenant à M. Jean-Baptiste Lapointe, en faveur de M. Dominic Boyer;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés seront utilisés à des fins d'agriculture par l'acquéreur et que celui-ci possède actuellement une propriété contigüe à ceux-ci constituée de cinq (5) lots;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles, compte tenu du fait que la vocation des lots demeurera inchangée;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande n'aura pas d'impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil appuient cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

162-10-20

CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent favoriser le développement de la politique de la famille et des aînés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer, par résolution, le comité de pilotage qui a mis sur pied la Politique de la famille et aînés de Sainte-Christine-d'Auvergne afin de bénéficier de l'aide financière supplémentaire dans nombreux projets se rattachant à ladite politique;

IL EST PROPOSÉ MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la création du comité de pilotage MADA composé des gens suivants :

- **M. Louis-François Rodrigue**, consultant externe
- **M. Carl Sauvageau**, consultant externe associé
- **M. Richard Côté**, Représentant du Carrefour Action Municipal Famille
- **Mme Sylvie Duchesneau**, Conseillère municipale responsable des questions Famille/aînés
- **Mme Stéphanie Readman**, Employée municipale responsable des questions Familles/aînés
- **Mme Julie Fiset**, Représentante des question relatives aux familles
- **Mme Mélanie Bourgeois**, Représentante des question relatives aux familles
- **Mme Suzanne Vézina**, Représentante du milieu communautaire

- **Mme Danielle Lévesque**, Représentante des questions relatives aux aînés
- **Mme Julia Cyr**, Représentante des questions relatives aux aînés

QUE les membres du conseil désirent par le fait même les remercier de leur implication au sein de la Municipalité, c'est grâce à eux, si la Municipalité peut désormais avoir sa propre Politique de la famille et des aînés.

163-10-20

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention pour mettre en place une politique familiale municipale et d'une seconde subvention pour mettre sur pied une Politique Municipalité amie des aînés totalisant un montant de 21 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un mandat à M. Louis-François Rodrigue, consultant externe, pour coordonner la démarche de la Politique (résolution 144-07-19);

CONSIDÉRANT QU'UN comité formé de citoyens a été créé afin d'aider dans l'élaboration de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité a pris en compte les commentaires des gens concernés du milieu ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ladite politique a été adoptée lors de la séance ordinaire du 9 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 27 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de la Politique nommée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent la Politique de la famille et des aînés municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne 2020;

164-10-20

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CESSION DU LOT 5 538 998

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de l'association du Domaine des Bois désirent céder gratuitement le lot 5 538 998 (rue du Barrage);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est intéressée à acquérir le lot pour, éventuellement, y installer une borne fontaine sèche, pour la sécurité incendie et d'avoir un accès direct à la rivière Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit autoriser le maire ainsi que la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer l'acte notarié;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Raymond Francoeur, maire ainsi que M^{me} July Bédard,

directrice générale, secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte notarié nécessaire ou utile pour la cession du lot 5 538 998.

QUE la Municipalité assumera les frais inhérents à la cession.

165-10-20

DON OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil versent un montant de 100 \$ la Fondation cancer du sein du Québec.

166-10-20

EMBAUCHE – COMMIS AU LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour de cet été fut un grand succès, notamment grâce à la responsable de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont le désir de mettre en place un camp de jour pédago, à caractère pédagogique, ainsi que diverses activités en lien avec les loisirs et le développement de la Municipalité, mais n'ont pas les ressources nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE l'administration ainsi que les élus ont appréciés le travail effectué par M^{me} Anne-Sophie Fortin et désirent lui offrir un poste à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Anne-Sophie Fortin a accepté les nouvelles conditions de travail qui se rattachent au nouveau poste nommé en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de M^{me} Anne-Sophie Fortin à titre de commis aux loisirs et développement, aux conditions stipulées dans le contrat de travail.

POINTS D'INFORMATION

- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de la voirie**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :
www.sca.quebec

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous invitons les citoyens à poser leurs questions soit par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec ou en laissant un message vocal au 329-3304 poste 101. Une réponse à vos questions sera donnée lors d'une prochaine séance de ce conseil.

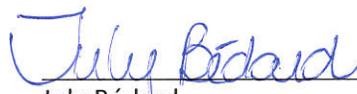
167-10-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 55 par Mme Linda Morin.



Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Trésorière adjointe par intérim